

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 09 Novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCAION : 02 Novembre 2023

L'an deux mil vingt trois et le neuf novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Olivier AIGLON - Frédérique BARNOUD - Valérie DEJOUR - Yves BELTRAN - Fabien CAFFIER - Christian RULLIAT - Fabrice FOURDIN - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM - Pierre DURAND

Secrétaire de séance : Valérie DEJOUR

D/2023-108

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature d'une convention avec la SARL MAISON GUILLON, représentée par M. GUILLON COTTARD Rémy concernant une gratuité ponctuelle de la redevance terrasse

Madame la Maire expose que Monsieur GUILLON COTTARD Rémy, s'est porté acquéreur auprès de Monsieur CABALLE Jean-Baptiste, pour reprendre le fonds de commerce de la boucherie du centre.

Compte tenu du contexte rural de la commune, et afin d'aider à la reprise du commerce en milieu rural, une gratuité ponctuelle de la redevance terrasse peut être octroyée par le Conseil Municipal, pour les mois de novembre et décembre 2023 et l'année 2024.

Madame la Maire expose que Monsieur GUILLON COTTARD fait preuve de beaucoup d'énergie pour démarrer une nouvelle activité boucherie-charcuterie, sur la commune, afin d'apporter un service à la population, de conforter le commerce local et de participer à la dynamique.

Elle invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

AUTORISE Madame la Maire à la signature d'une convention avec la SARL Maison GUILLON, représentée par M. GUILLON COTTARD Rémy (en annexe) portant gratuité de la redevance de la terrasse de la boucherie du centre, pour les mois de novembre et décembre 2023 et l'année 2024,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Valérie DEJOUR Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 1 DEC. 2023
Publication ou notification du : - 1 DEC. 2023
Publication site internet le : - 1 DEC. 2023
Affichage liste des délibérations le : 17 NOV. 2023